



CONVENTION DE DON

Convention de don entre, le-la donateur-ric(e) (ou son-sa représentant-e) et la Bibliothèque de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, représentée par..... mandaté-e par le-la directeur-ric(e) de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM)

Article 1

Le-la donateur-ric(e) (ou son-sa représentant-e) fait don à la bibliothèque de la MOM d'environ documents.

Article 2

Ce don est réciproquement consenti et accepté par les deux parties aux conditions énoncées ci-après.

Article 3

Le-la donateur-ric(e) (ou son-sa représentant-e) garantit à la bibliothèque de la MOM qu'il détient tous les droits sur les documents qu'il s'apprête à lui céder gratuitement.

Article 4

Les documents donnés seront intégrés aux collections de la bibliothèque de la MOM à titre définitif. La bibliothèque de la MOM, à compter de la signature de la convention, aura donc l'exclusive et pleine propriété des ouvrages présentement cédés.

Article 5

La bibliothèque de la MOM s'engage à estampiller les documents sous la dénomination DON.....

Article 6

La bibliothèque de la MOM assurera l'inventaire, la conservation, le traitement et le catalogage des documents dans le cadre de sa politique documentaire.

Article 7

La bibliothèque de la MOM disposera de ce don à sa meilleure convenance et se réservera le droit, le cas échéant, de réaffecter (échange ou don) tout ou partie des documents, voire très exceptionnellement de pilonner.

Article 8

Les documents seront mis gratuitement à la disposition des usager-ère-s de la bibliothèque de la MOM dans les conditions définies par les règles de fonctionnement de notre établissement.

Article 9

Le-la donateur-ric(e) (ou son-sa représentant-e) aura librement accès à la bibliothèque de la MOM et la possibilité de consulter les documents donnés sur place.

S'il le souhaite, il aura aussi la possibilité d'en emprunter un certain nombre dans le strict cadre des règles de fonctionnement de la bibliothèque.

A, le
Le-la donateur-ric(e) (ou son-sa représentant-e)

A, le
Le-la donataire(ou son-sa représentant-e)